

Avant de donner leur sang, les sapeurs-pompiers ont distribué hier des tracts à la sortie des stations de métro / Photo Richard Mouillaud



Décidément, Michel Mercier traverse une mauvaise passe. Après les magistrats, ce sont les pompiers du Rhône, dont il est le patron en sa qualité de président du conseil général, qui se sont rappelés hier à son bon souvenir. Trois syndicats, SUD-SNPP-UNSA ont organisé un rassemblement hier matin place Bellecour. Ils ont distribué des tracts à la

population, avant d'aller participer massivement à un don du sang. Un geste autant civique que symbolique : « Michel Mercier saigne les pompiers alors nous, on préfère donner notre sang à la population car elle risque d'en avoir besoin », affirment sans ambages les donneurs.

Bref, les relations entre la direction et une partie des soldats du feu restent très tendues. Alors que la CGT (syndicat majoritaire) et la CGC ont signé en janvier un accord, avec la direction, portant notamment sur le recrutement annuel de 18 pompiers pendant trois ans, ou encore l'allègement de garde pour les personnels logés, trois syndicats continuent de tirer la sonnette d'alarme : « en 1990, nous étions 200 pompiers professionnels postés chaque jour pour 75 000 interventions. En 2011, nous sommes désormais 150, volontaires compris, pour 100 000 interventions. Et le passage du délai d'intervention, notamment en périphérie, va passer de 6 à 10 minutes », déplore Rémy Chabbouh, de SUD. Les revendications portent également sur la revalorisation des plus bas salaires et l'absence de dialogue social : « On nous informe, mais on ne discute pas », poursuit Remy Chabbouh.

Joint hier, le colonel Delaigue, directeur du Service départemental d'incendie et de secours, n'est pas de cet avis : « Il y a eu des rencontres et des avancées, notamment sur le recrutement. On nous demande de faire évoluer des carrières mais nous n'avons pas les finances pour aller sur tous les terrains. Dans le Rhône, l'avancement de la carrière d'un pompier est au maximum de ce que prévoit la législation ».

X. B